



Le 12 mai 2021

Monsieur Untel
940, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

OBJET : Élection municipale du 7 novembre 2021
Matricule n° 1234-56-7-8912-000-0000
Adresse : 123 à 456, boulevard de la Grande-Allée
Avis selon l'article 55.1 et 55.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2)
Inscription à la liste électorale des copropriétaires indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise

N/RÉF : 10.622

Si vous êtes copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la ville de Boisbriand depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant, vous pourriez avoir le droit de voter lors de l'élection générale du 7 novembre 2021.

Pour avoir ce droit, vous devez être désigné à cette fin et :

- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- être citoyen canadien le 1^{er} septembre 2021;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été trouvé coupable d'une infraction reliée à des manœuvres électorales frauduleuses.

De plus, pour avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, vous devez transmettre une demande d'inscription. Les copropriétaires ou les cooccupants doivent désigner parmi eux, à la majorité d'entre eux, la personne qui sera inscrite sur la liste électorale. La personne désignée ne doit pas être autrement éligible à être inscrite sur la liste électorale à titre de personne domiciliée de la municipalité ou à titre de propriétaire unique d'un immeuble.

La désignation prend effet dès sa réception par la présidente d'élection et demeure en vigueur jusqu'à son retrait ou son remplacement.

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit qu'une personne ne peut être inscrite à plus d'un endroit sur la liste électorale. Ainsi, si vous êtes propriétaire de plusieurs immeubles ou si vous occupez plus d'un établissement d'entreprise vous devez être inscrit à l'égard de l'immeuble ayant la valeur la plus élevée. Nous avons effectué cette pré-sélection à partir des informations disponibles du rôle d'évaluation de la Ville (immeuble identifié en titre).

Nous vous rappelons que, les copropriétaires et les cooccupants doivent transmettre le formulaire ci-joint, dûment complété et signé, pour demander votre inscription à la liste des électeurs de la Ville de Boisbriand.

La demande d'inscription sur la liste électorale de l'élection du 7 novembre 2021 doit être transmise à la présidente d'élection, au plus tard le dernier jour fixé pour faire une demande de modification devant la Commission de révision de la liste électorale soit le 25 octobre 2021.

Les coordonnées de la présidente d'élection sont les suivantes :

Bureau d'élection
940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

Téléphone : 450-435-1041

Merci de votre collaboration,

La présidente d'élection,

A handwritten signature in blue ink, reading "Johane Ducharme" with a stylized flourish at the end.

ME JOHANE DUCHARME, OMA

/sm

Pièce jointe (Demande d'inscription SMR-9.1)

(For English version, visit our Website at : boisbriand.ca or contact the Returning Officer : 450-435-1041).